

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 66 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 16 mai 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous adresse la présente lettre au sujet de la saisie du cargo *Wise Honest* de la République populaire démocratique de Corée.

Les États-Unis ont récemment commis un acte illégal et scandaleux en conduisant le cargo de la République populaire démocratique de Corée aux Samoa américaines au motif qu'il était impliqué dans une violation de leur droit interne. Ils ont ainsi montré clairement qu'ils étaient dénués de tout scrupule et totalement indifférents au droit international.

Les sanctions unilatérales, telles que celles énoncées à l'égard de la République populaire démocratique de Corée dans la loi relative aux sanctions imposées en vertu du droit des États-Unis et que ce pays a invoquées pour justifier la saisie du cargo, constituent un acte illégal contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Il existe aussi un principe de droit international universellement reconnu qui établit qu'un État souverain ne peut en aucun cas être soumis à l'autorité d'un autre pays.

En outre, les États-Unis ont saisi, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, le cargo placé sous la pleine juridiction de la République populaire démocratique de Corée, portant ainsi atteinte à la souveraineté de cette dernière.

Étant donné que la communauté internationale s'inquiète plus que jamais des répercussions que l'acte odieux commis par les États-Unis risque d'avoir sur la situation dans la péninsule coréenne, il vous faut prendre des mesures urgentes pour contribuer à la stabilité de la région et prouver l'impartialité de l'Organisation.

Nous suivrons les mesures que prendra l'Organisation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, qui contient la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée,



datée du 14 mai 2019, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 66 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Kim **Song**

Annexe à la lettre datée du 16 mai 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée datée du 14 mai 2019

Les États-Unis ont commis un acte illégal et scandaleux en saisissant un cargo de la République populaire démocratique de Corée, qu'ils ont conduit de force aux Samoa américaines au motif qu'il tombait sous le coup des sanctions imposées contre le pays par le Conseil de sécurité dans ses résolutions et par les États-Unis dans leurs lois relatives aux sanctions.

Les résolutions relatives aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée, qui constituent l'un des motifs invoqués par les États-Unis pour saisir le cargo, représentent une violation flagrante de la souveraineté de notre État ; c'est pourquoi nous les avons toujours catégoriquement rejetées et condamnées.

De plus, l'acte impudent des États-Unis, qui forcent d'autres pays à respecter leur droit interne, constitue une violation injustifiée du droit international universellement accepté, qui établit clairement qu'un État souverain ne peut en aucun cas être soumis à l'autorité d'un autre pays.

Le dernier acte commis par les États-Unis s'inscrit dans le prolongement de leur stratégie visant à mettre à genoux la République populaire démocratique de Corée au moyen d'une « pression maximale » et d'une négation pure et simple de l'esprit qui sous-tend la déclaration commune que les deux pays ont signée le 12 juin 2018 et dans laquelle ils se sont engagés à établir de nouvelles relations bilatérales.

Les États-Unis devraient réfléchir aux conséquences que leur acte odieux pourrait avoir sur l'avenir et restituer immédiatement notre cargo.

L'époque où les États-Unis contrôlaient le monde à discrétion est depuis longtemps révolue et ce serait une grave erreur de calcul que de penser que la République populaire démocratique de Corée fait partie des pays à l'égard desquels la loi du plus fort généralement imposée par l'Administration américaine pourrait fonctionner.

À partir de maintenant, nous surveillerons attentivement tous les faits et gestes des États-Unis.